

PF/MG

Nouméa, le

28 NOV 1983

B.P. K1 NOUMEA CEDEX

Le Maire de la Ville de Nouméa
à M^{onsieur le Directeur des}
IMPLANTATIONS REUNIES de NOUMEA
B.P. 2.990
N O U M E A

N° 9033

P.G.S.T.

SERVICE DIVISION ETUDES ET GRANDS TRAVAUX

PERMIS DE CONSTRUIRE

O B J E T :

V/Demande du 2 Novembre 1983

REFERENCE :

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation d'agrandir un bâtiment existant (bureau-carport) sur le lot N° 33 81 5 rue COLNETT, MOTOR-POOL.

Cependant les maçonneries seront enduites et peintes.

Vous devrez construire suivant les plans fournis et les règlements en vigueur. Le présent permis est délivré sans préjudice du droit des tiers, il est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an à compter de sa délivrance, ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Mention de la délivrance du permis de construire (numéro, date, votre nom et adresse) sera affichée sur le terrain par vos soins avant ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier.

Le formulaire de déclaration d'ouverture de chantier ci-joint devra être adressé, rempli, daté et signé au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat dans les quinze jours suivant l'ouverture du chantier.

Le formulaire de déclaration d'achèvement des travaux ci-joint devra être adressé, rempli, daté et signé au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le mois qui suit l'achèvement des travaux, en vue de la délivrance du certificat de conformité.

Il est rappelé que le formulaire de déclaration de construction nouvelle ci-joint doit impérativement être retourné entièrement rempli, daté et signé au Service des Contributions Diverses (B.P. 157 NOUMEA) dès l'achèvement des travaux et dans un délai maximum de TROIS MOIS suivant cet achèvement sous peine d'être privé du bénéfice de l'exonération de la contribution foncière (VOTRE NOTICE D'INFORMATION).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Jean LEQUES

MAIRIE N° du

SAUH N° ...1119/A... du 02/11/1988

JMT/YF

PERMIS DE CONSTRUIRE

Commune de ...NOUMEA.....

Le Maire de la commune de ...NOUMEA.....

Vu la délibération n° 19 du 8 juin 1973 relative à la réglementation du permis de construire en Nouvelle-Calédonie

Vu le Plan d'Urbanisme de la commune de rendu exécutoire par Arrêté n° ..73-341/CG
du 30/07/73.....

Vu la demande de permis de construire présentée par :

-M- ...IMPRIMERIES REUNIES DE NOUMEA..... en date du : ...?

..... déposée le : 02/11/1988..... complétée le :

demeurant à : Lot n° 53 BL b au n° 32 de la rue COLNETT à NOUMEA.....

Pour les travaux de : agrandissement d'un bâtiment existant (bureau + car-port).....

à exécuter à : Lot 53 BL b - rue COLNETT au n° 32 à NOUMEA.....

Vu l'avis du Chef du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat en date du NOV 1988.....

D É C I D E

Article 1 - Le permis de construire est ACCORDÉ-REFUSÉ (1) pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve du respect des conditions particulières ci-après :

Les maçonneries seront enduites et peintes.

Article 2 - Le présent permis est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé (etc...), il est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.**Article 3** - Le formulaire de déclaration d'ouverture de chantier ci-joint devra être adressé, rempli, daté, signé au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat dans les 15 jours suivant l'ouverture du chantier.**Article 4** - Le formulaire de déclaration d'achèvement de travaux ci-joint, devra être adressé rempli, daté, signé au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le mois qui suit l'achèvement de la construction, en vue de la délivrance éventuelle du certificat de conformité.**Article 5** - Il est rappelé que le formulaire de Déclaration de Construction Nouvelle ci-joint, doit impérativement être retourné entièrement rempli, daté et signé au Service des Contributions Diverses - B.P. 157 NOUMÉA - dès l'achèvement des travaux et dans un délai maximum de TROIS MOIS suivant cet achèvement, sous peine d'être privé du bénéfice de l'exonération de la Contribution Foncière (VOIR NOTICE D'INFORMATION).**Article 6** - Copie de la présente décision sera notifiée :

- 1°/ au pétitionnaire qui en fera mention par affichage sur le terrain, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier. Cet affichage se fera sur un panneau dont les indications seront lisibles de la voie publique. Il comportera de plus le nom, la raison ou la dénomination sociale ainsi que l'adresse de l'entrepreneur chargé des travaux.
- 2°/ au Chef du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

(1) Rayer la mention inutile.

Le
Signature et Cachet Mairie**Pièces jointes : 4**

- Formulaire Déclaration d'ouverture de chantier.
- Formulaire Déclaration d'achèvement de travaux.
- Formulaire Déclaration de Construction Nouvelle.
- NOTICE d'information relative à l'exonération de la Contribution Foncière.

TERRITOIRE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
&
DEPENDANCES
DIRECTION DES
TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES LOTISSEMENTS
ET PERMIS DE CONSTRUIRE
N° 3170-1119/1 /SLPC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nlle-CALÉDONIE & DEPENDANCES
VILLE DE NOUMÉA, le
8 NOV. 1988
ARRIVÉE
DEPART No. 15074
le

8 NOV. 1988

LE CHEF DU SERVICE DES LOTISSEMENTS
ET PERMIS DE CONSTRUIRE

8 NOV. 1988

A Monsieur le Maire de...la Commune de NOUMÉA.....

OBJET : Transmission d'un dossier de demande de permis de construire.

P.J : 6 projets de décision + 1 dossier + 3 formulaires et une notice (déclarations d'ouverture de chantier, d'achèvement de travaux, de construction nouvelle, notice relative à l'exonération de la contribution foncière).

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de la demande de permis de construire de
M...IMPRIMERIES REUNIES DE NOUMÉA..... en date du....?.....
Déposée le: 2 NOVEMBRE 1988..... Complété le.....
tendant à obtenir l'autorisation de construire d'agrandir un bâtiment existant (bureau-
car-port) sur le lot 53 B1 b rue COLNETT à NOUMÉA;

Ce projet vous est transmis avec avis

Favorable

XXXXXXXXXXXXX
Défavorable

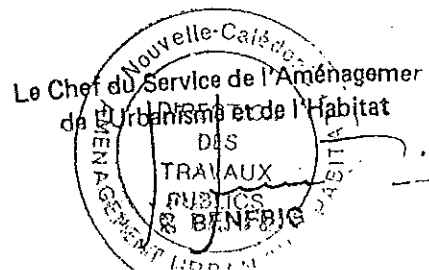
accompagné des remarques mentionnées à l'article 1 du projet de décision ci-joint. Je vous demande de bien vouloir, après étude et modifications éventuelles, signature et enregistrement daté de l'autorisation de construire, en assurer la diffusion suivante :

- Un exemplaire adressé à l'intéressé, accompagné des 3 formulaires et de la notice visée ci-dessus en P.J.
- Trois exemplaires retournés au Service des Lotissements et Permis de Construire.
- Deux exemplaires conservés dans vos archives.

Les trois exemplaires qui me sont destinés me seront retournés dans les meilleurs délais, numérotés, datés et signés.

Au cas où votre avis serait contraire au mien, je vous prie de bien vouloir m'en informer au plus tôt afin que le Comité d'Aménagement Territorial et d'Urbanisme puisse être consulté dans les délais réglementaires conformément aux dispositions de l'article 9 de la délibération n° 19 du 8 Juin 1973.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Je soussigné IMPRIMERIES REUNIES DE NOUMEA (Nom, Prénom)

Profession IMPRIMEUR

Adresse du demandeur : N° 32 Rue : COLNET NOUMEA

B.P. : 2990 Tél. : 26.26.11

Demande la délivrance du permis de construire pour les travaux à entreprendre sur un terrain dont je suis { Propriétaire
(Locataire

Commune : NOUMEA Lieu-dit : _____ Lotissement : _____

Rue - Route (1) COLNET N° : 32 Lot n° : 53 Bl 5 Superficie du lot : 63 a 41 ca

Référence constitution parcelle si issue d'une subdivision : _____

Servitudes grévant le terrain : _____

Existe-t-il déjà des constructions sur ce lot : OUI - NON (1)

Permis de construire obtenus : (N° : plus de 10 ans Date _____
(_____

Nature et destination des Constructions (2)			
Habitation	Commercial ou Industriel (3)	Modification ou Agrandissement	Autres
		AGRANDISSEMENT BUREAUX.	

Cadre réservé à l'Administration

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Préciser pour chaque nature, la destination particulière (résidence principale - entrepôt - garage - clôture - mur, etc....)

(3) Nombre et description des machines installées, nature des produits stockés.

Noms, adresses et signatures des participants à la présente demande

Propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux	Nom	Signature
Architecte B.E. ou personne ayant établi les plans	Nom	Signature
Entreprise des travaux	Nom	Signature

Fait à	le
Signature du demandeur	

COMPOSITION DU DOSSIER

Les pièces suivantes sont à fournir en 2 exemplaires (en 3 exemplaires si les constructions reçoivent du public) :
Demande de permis et fiche statistique dûment remplies en double exemplaire

Note descriptive sommaire avec indication des divers matériaux utilisés.

Note « Sécurité » s'il s'agit d'un établissement recevant du public (défense incendie, effectif, liste et puissances des machines).

Plan de situation établi à petite échelle (de préférence à l'échelle de 1/2000^e ou 1/5000^e). Ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature des voies d'accès et montrer clairement la position de la parcelle dans la ville.

Plan de masse et implantation cotés à l'échelle de 1/200^e ou 1/500^e, comportant orientation - limites du terrain - courbes de niveau - implantation cotée des constructions projetées - implantation cotée des constructions existantes - indications des espaces verts et des circulations internes - nombre d'emplacements de stationnement.

Plans : au 1/50^e ou au 1/100^e

Sous-sol	
Rez-de-chaussée	
Etages	
Quatre façades	
Coupe longitudinale	
Coupe transversale	

Eau et Assainissement

Plan d'alimentation et d'évacuation des eaux	
Plan fosse septique	
Coupe fosse septique	
Station d'épuration (si nécessaire)	

Electricité : Plan détaillé si la construction reçoit du public.

FICHE STATISTIQUE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

B.P. H4 - NOUMEA CEDEX
Tél. : 27.28.11

Réservé à l'Administration

Demandeur (Nom, prénom)	IMPREMERIES REUNIES DE NOUMEA
Commune dont relève la cons- truction	NOUMEA

N°	
Date	

LOCAUX D'HABITATION			AUTRES LOCAUX
Bâtiments	Individuels	Collectifs	
1/ Nombre de bâtiments Traditionnels Préfabriqués			1/ Utilisation précise <u>BUREAU</u>
2/ Nombre de logements créés dont : 1 pièce 2 pièces ① 3 pièces 4 pièces 5 pièces			2/ Surface totale de plancher hors-oeuvre <u>30 m²</u>
3/ Surface habitable créée (m ²) ②			3/ Boutiques (nombre) Surface commerciale (m ²)
4/ Surface totale hors tout au sol (ou emprise) ③			4/ Hôtels (nombre de chambres)
5/ Surface totale de plancher hors-oeuvre ④			5/ Ecoles (nombre de classes)
6/ Surface du lot			
7/ COS ⑤			

Autres constructions (description, nombre)

NOTE EXPLICATIVE :

- ① On entend par «pièces» les pièces principales - Ex. : un «3 pièces» comprend une salle de séjour et deux chambres à l'exclusion de la cuisine, salle de bains, buanderie et W.C.
- ② La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers gaines, ébrasements de portes et de fenêtres, à l'exclusion des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, locaux communs et autres dépendances des logements.
- ③ La surface totale hors tout au sol (ou emprise) est limitée par les murs extérieurs de la construction (ou la dalle qui la supporte) et inclut les annexes (garage, buanderie, etc...)
- ④ La surface totale de plancher hors-œuvre d'un bâtiment est la somme des surfaces hors œuvre de chaque niveau, c'est-à-dire la somme des surfaces définies par le contour extérieur des murs.
A noter que ne sont pas pris en compte dans ce calcul les parkings et la surface des terrasses, vérandas, balcons, escaliers en saillie sur les façades. Sont par contre compris les circulations et autres dégagements, les surfaces des loggias, vérandas, caves situés à l'intérieur du gros-œuvre ainsi que les locaux accessibles et utilisables en habitation ou à usage commercial situés dans les combles ou aux sous-sols.

⑤ COS =
$$\frac{\text{Surface Totale de Plancher Hors Oeuvre}}{\text{Surface du lot}}$$

Mr. Gilles GARGON
Architecte d'intérieur
33, rue E. Porcheron
Nouméa tél: 28.10.85.

Nouméa le 10 octobre 1988.

Aménagement d'un bureau et d'un carport
aux I.R.N. Nouméa.

- Note descriptive sommaire -

- Construction d'un nouveau bureau en prolongement des bureaux existants. Ce bureau est destiné à la direction. Il sera aménagé, outre le bureau du directeur, de divers placards de rangements. Accolé à ce bureau, il est prévu la construction d'un carport. (Charpente métallique, toiture tôle, poteaux BA 20X20).

- Indication des matériaux utilisés -

A. Bureau :

- BA pour poteaux, longrines, et dalle.
- Agglos de 20 en remplissage.
- Murs: Enduits plâtre lisse + tapisserie.
- Charpentes: bois traité.
- Couverture: tôle prépeintes 6/10e.
- Gouttières, descentes EP: PVC Ø appropriés.
- Faux plafond: Batical suspendu type pannofer à ossature apparente.
- Sol: moquette sur chape ciment.
- Fenêtres: (3) 1,80 X 1,40 2 vantaux coulissants, chassis allu.
- Placards de rangements: bois et stratifié

B. Carport :

- BA pour poteaux 20X20.
- Charpente métallique.
- Couverture: tôles prépeintes 6/10e.
- Gouttières et descentes EP: PVC Ø appropriés.
- Sol: gravillons.